

FORMATION DE FORMATEURS

« Apprendre à Apprendre »

Service Administratif et Commercial

Téléphone
01.49.44.42.70

Fax
01.49.44.42.75

Email
geforme93@ac-creteil.fr

Site
geforme93.forpro-creteil.org

Collège Honoré de Balzac
65-67, rue Paul et Camille Thomoux
93330 Neuilly sur Marne

Objectifs pédagogiques :

- Développer l'observation et l'analyse des processus individuels d'apprentissage des apprenants
- Identifier la nature des freins à l'apprentissage
- Expérimenter des outils permettant de consolider les stratégies d'apprentissage des apprenants
- Acquérir une méthodologie d'utilisation des exercices s'appuyant sur la dynamique de groupe

Public concerné

Formateurs, Enseignants, Professeurs

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques issus du projet européen EQUAL de recherche appliquée, mené entre 2002 et 2006 par des professionnels de la formation continue

Validation

Attestation de formation

Modalités

Module de 35 heures (5 jours)

Prix et financement

Nous consulter

Lieu

Déplacement sur site

Contact

Isabelle BRUN
Assistante commerciale
☎ 01.49.44.42.80

Contenu

- ① **Stratégies et processus d'apprentissage**
 - . Déterminer le profil cognitif dominant de l'apprenant
 - . Améliorer les performances liées à chaque profil par l'apport de méthodes
 - . Gérer la dynamique de groupe en fonction des profils
- ① **Techniques de mémorisation**
- ① **Concentration** exercices en fonction des profils cognitifs
- ① **Histoire de vie et des apprentissages**
 - . Interroger les éléments du passé scolaire qui peuvent constituer un frein à l'apprentissage actuel
 - . (Re)définir le cadre d'apprentissage actuel avec les apprenants
- ① **Motivation**
 - . Prendre conscience de la finalité des apprentissages
 - . Réactiver la motivation en fonction du projet
- ① **Exercices sur la créativité**
- ① **Méthodologie**
 - . Elaborer un planning de travail, planifier l'étude et la révision des notions, gérer ses documents

COM1006PH/VA

Conditions générales (rupture, annulation, départ anticipé) : voir les modalités définies dans la convention de financement en vigueur

